

Décision

Générale

colonial

Décision n° 257 nommant M. de Nas de Touris, Chef du Bureau des Finances.

n° 257

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 août 1906

Numéro JO
n° 118 du 01/09/1906

Date du numéro
1 septembre 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle du 19 juillet 1906, faisant connaître que par arrêté en date du 29 juin 1906, M. de Nas de Touris, est nommé Sous Chef de Bureau de 2e classe des Secrétariats Généraux et désigné pour servir en cette qualité à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté en date du 16 août 1900, fixant les attributions des bureaux du Secrétariat Général

Vu l'arrivée dans la Colonie de M. de Nas de Touris

Vu les nécessités du Service

Sur la proposition du Secrétaire Général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

M. de Nas de Touris est nommé Chef du Bureau des Finances, en remplacement de M Lassaigue, adjoint de 2e classe des Affaires Indigènes. Art. 2, — M. Lassaigue, restera affecté au bureau des Finances. Art. 3

- La présente décision, qui aura son effet à compter du 16 août 1906 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.